



Séminaire

La fiducie, 10 ans d'expérience Des applications innovantes pour le financement ?

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Séminaire

DATE

5 juillet 2017

LIEU

Banque de France
31 rue Croix des Petits
Champs
75001 Paris

PARTICIPATION

350 € HT

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

contact@eifr.eu
01 70 98 06 53

FORMATION

Nos séminaires sont imputables sur le budget de la formation professionnelle. L'EIFR est organisme de formation agréé sous le numéro 11 75 45062 75.

Introduite en droit français en 2007, la fiducie est selon l'art. 2011 du Code civil un contrat par lequel un constituant transfère des droits patrimoniaux à un fiduciaire, qui les gère selon un but déterminé pour le compte d'un bénéficiaire.

Inspirée du trust anglo-saxon, la fiducie peut prendre deux formes : la fiducie-gestion consiste à transférer des biens au fiduciaire avec mission d'en assurer la gestion pour le compte du constituant ou d'un bénéficiaire tiers, tandis que la fiducie-sûreté, la plus répandue, permet au débiteur de transférer des biens au fiduciaire en garantie du paiement d'une dette. Elle vise ainsi soit à la **gestion d'un patrimoine (fiducie-gestion)**, soit à la **gestion d'une créance (fiducie-sûreté)**.

Le recours à la fiducie a connu un démarrage prudent en raison d'un cadre d'application initial étroit. Différentes évolutions, comme l'extension du statut de constituant - aux personnes morales - et de l'activité fiduciaire - aux avocats, entreprises d'investissement et entreprises d'assurance-, le rechargement de la fiducie-sûreté, et certains éclaircissements fiscaux ont toutefois **progressivement élargi le champ d'application**. Aujourd'hui, ce sont ainsi plus de 400 contrats de fiducie, portant sur des actifs supérieurs à 10 milliards d'€, qui ont été signés.

Innovation juridique majeure, la fiducie a ainsi maintenant affirmé une utilité pratique incontestable et une grande polyvalence. Pourtant, la fiducie demeure un instrument dont les applications demeurent assez méconnues, voire confidentielles, alors que la **variété des domaines d'utilisation** est très grande : procédures collectives et restructurations d'entreprises, cession de blocs de titres, ...

Les financements fiduciaires adossés à des actifs constituent également une solution innovante et prometteuse pour des emprunteurs devant élargir la gamme de leurs ressources financières.

Ce séminaire vise à démontrer que la fiducie est devenue en 10 ans d'existence un instrument juridique parfaitement crédible, relativement simple d'utilisation, et aux champs d'application très divers, particulièrement comme financement alternatif.

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux d'une opération de fiducie
- Identifier les différents usages, illustrés par des cas réels
- Analyser les solutions innovantes, notamment dans le domaine du financement
- Bénéficier d'un transfert d'expérience et échanger sur les bonnes pratiques

PUBLIC VISÉ

- Banques : Direction Juridique, Risques, Affaires spéciales, Banque privée
- Entreprises : Direction Financière, Juridique, Secrétariat Général
- Avocats, conseils, comptables



PROGRAMME

- 8h30 Mot d'accueil – Edouard-François de LENCQUESAING, Président, EIFR**
- 8h45 Le cadre juridique de la fiducie**
Me Silvestre TANDEAU DE MARSAC, Avocat Associé (Fischer, Tandreau de Marsac, Sur & Ass.) ;
Président de l'AFIDU (Association des Avocats Fiduciaires)
- l'objet du contrat de fiducie, la rédaction du contrat, la mission du fiduciaire
- les évolutions du cadre législatif
- les points d'attention dans la mise en place d'une fiducie
- 9h15 Des cas d'usage bien éprouvés pour des étapes essentielles de la vie des entreprises :
Restructurations d'entreprises et mouvements de titres - Illustrations pratiques**
Stéphane CATOIRE, Président - Managing Partner, Equitis ; Président de l'AFF (Association Française des Fiduciaires)
- les restructurations :
✓ financières et opérationnelles : fiducie sur actifs, sécurisation des droits sociaux (sécurisation des financements, retraite, PSE)
✓ financières : fiducie-sûreté du financement des entreprises en difficulté (new money ou financement de la période d'observation ou du Plan)
- Private Equity et M&A
✓ garantie d'actif-passif, clauses de complément de prix
✓ pacte d'actionnaires
✓ fiducie sur titres cotés
- 9h45 Les prêts fiduciaires : des avancées innovantes pour le financement des entreprises**
Renaud BABOIN, Président, Solutions Fiducie
- le refinancement et la monétisation d'actifs
- le financement via un fonds de prêts à l'économie :
✓ modalités : type de créances, nature des actifs fiduciaires, surcollatéralisation, ...
✓ avantages : gestion dynamique du taux de recouvrement, traitement prudentiel privilégié
- 10h15 Un retour d'expérience de financement de stock d'actifs immobiliers**
Aurélien GOUTTEFARDE, Président, Homeloop
- 10h35 Le témoignage d'un investisseur**
Laurent DUBOIS, Directeur général délégué, ACOFI Gestion
- 11h00 Une variété d'autres champs d'application**
Me Bruno BERGER-PERRIN, Avocat associé, Fidal Fiducie
- domaine patrimonial
- opérations immobilières
- droit de l'environnement
- propriété intellectuelle
- ...
- 11h30 Conclusion – Edouard-François de LENCQUESAING, Président, EIFR**



BIOGRAPHIES



Silvestre TANDEAU DE MARSAC

Avocat Associé, FISCHER, TANDEAU DE MARSAC, SUR & ASS.

Diplômé de l'Université de PARIS II (Diplômes d'Etudes Approfondies en Droit Privé Général et Maîtrise Droit des Affaires et Fiscalité), Silvestre Tandeau de Marsac a débuté sa carrière d'avocat en 1984 au sein du Cabinet Tandeau de Marsac, Serrero, Popineau & Associés dont il fut associé de 1985 à 1987.

Il est associé co-fondateur du cabinet Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés depuis 1987 au sein duquel il dirige le pôle Banque Finance International.

Silvestre Tandeau de Marsac intervient principalement en droit bancaire et financier et dans des litiges commerciaux internes et internationaux.

Il accompagne les acteurs de la banque, de la finance et du conseil en gestion de patrimoine dans le cadre de leurs activités et les conseille sur les aspects juridiques et réglementaires.

Premier secrétaire de la conférence (1987).

Membre du Conseil de l'Ordre (2001-2003) de la formation disciplinaire du Barreau de Paris (2008- 2011), Président de l'Association « Les Médiateurs Européens » (2008-2010) et Président de l'AFIDU (Association des avocats fiduciaires) (depuis 2010).

Il enseigne le droit de la réglementation et de la responsabilité des conseils en gestion de patrimoine à l'Université de PARIS II Assas et intervient régulièrement dans des manifestations et conférences sur ce thème.

Il est vice-Président de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCFEF) et expert auprès de l'Institut Français des Experts Juridiques Internationaux (IFEJI).

Il est notamment l'auteur de « La responsabilité des conseils en gestion de patrimoine », Litec, Lexisnexis 2006 ainsi que de nombreuses publications en droit bancaire et financier, en droit international et en droit de la gestion de patrimoine.



equitis
GESTION DE FONDS ET FIDUCIES



Stéphane Catoire

Président - Managing Partner, EQUITIS et Président, AFF (ASSOCIATION FRANÇAISE DES FIDUCIAIRES)

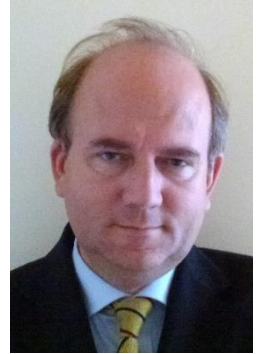
Stéphane Catoire est Président de la société de gestion Equitis Gestion qu'il a cofondée en 1999.

Pionnier de la fiducie dès son introduction en 2007, Stéphane Catoire a participé en tant que Fiduciaire à plus de 200 opérations de fiducies gestion et sûreté.

Equitis gère à ce jour plus de 5 Mds d'euros d'actifs fiduciaires au travers de plus d'une centaine de fiducies.

Président de l'Association Française des Fiduciaires, il est également membre de l'Association pour le Retournement des Entreprises (ARE).

Stéphane est diplômé de l'IEP, titulaire d'un D.E.A de Sciences Po, d'une Maîtrise de la Faculté de droit et d'un MBA de l'EM Lyon.



Renaud BABOIN

Président, SOLUTIONS FIDUCIE

Renaud Baboin, Président de Solutions Fiducie a passé 15 ans en banque d'investissement au sein du Crédit Agricole Indosuez (1986 à 2000). En tant que Directeur de la structuration marchés de capitaux, il a participé à l'arrangement de plus de 1000 opérations de financement, d'investissement ou de restructuration. A partir de 2000, il devient entrepreneur et investisseur dans de nombreuses opérations à succès. Il crée en autres Geneanet (1998), Cantros (2000), Small Hydro (2010) et Pilgo (2013). De 2006 à 2010, il confonde et préside Audacia, une société de gestion de portefeuille, investissant dans des PME non cotées et totalisant depuis l'origine 400 M€ d'investissements réalisés par 15 000 clients investisseurs dans 250 sociétés. Renaud est diplômé de l'EM Lyon ('84).



Aurélien GOUTTEFARDE

Président, HOMELOOP



ACOFI



Laurent DUBOIS

Directeur Général Délégué, ACOFI GESTION

Diplômé de l'ENSIMAG (Ingénieur) et titulaire d'un Master en Finance d'HEC. De 1997 à 2010, Laurent était en charge du département Produits Structurés et Alternative Assets d'Ixis (devenu Natixis). A partir de 2002, il a été membre du comité exécutif Global Capital Markets. Laurent était auparavant responsable du groupe « Structured Products » au Crédit Agricole entre 1991 et 1997. Au sien de ses diverses fonctions, Il a développé et géré plusieurs nouvelles activités (financements structurés, repo indexés, dérivés sur fonds, dérivés d'assurance, optimisation réglementaire). Il a également créé un groupe de gestion alternative et des expertises portant notamment sur des actifs diversifiés et opportunistes (immobilier, ART, incubation de HF, carbon trading, asset backed lending ...), avec un focus sur des managers asiatique (en partenariat avec SparxAM).

Après avoir co-fondé Alfafinance en Septembre 2010, il est devenu Directeur Général Délégué d'Acofi Gestion après la fusion Alfafinance- Acofi.



Bruno BERGER-PERRIN

Avocat associé, FIDAL FIDUCIE

DES de Droit Privé

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Avocat du Barreau de Paris

Président de FIDAL Fiducie

Ancien Directeur du Département Règlement des Contentieux de FIDAL

Ancien Bâtonnier des Hauts-de-Seine

Ancien Membre du Conseil National des Barreaux

Ancien Président de la Fédération des Barreaux d'Europe



Edouard-François de LENCQUESAING

Président, EIFR

Edouard-François de LENCQUESAING, président de l'EIFR (European Institute of Financial Regulation), en a accompagné son évolution depuis son origine en 2008. Depuis 2002, il s'est consacré aux défis de l'Europe et de l'industrie financière via PARIS-Europlace (qu'il a quitté en 2015) et du Pôle de compétitivité FINANCE INNOVATION qu'il a contribué à créer. Il participe à de nombreuses initiatives pour faire des Centres financiers européens ou dans le monde des lieux où réconcilier concrètement la finance et l'économie réelle autour de « best practices » compatibles si ce n'est convergentes et autour d'une « smart regulation » fondée sur une confiance structurelle entre régulateurs et régulés.

Il a débuté sa carrière comme consultant chez Accenture en 1975 puis a rejoint le CCF en 1980 où il est devenu Conseiller de la direction générale.

En tant que Directeur central au CCF, il était en charge des métiers de banque de transaction (conservation des titres et systèmes de paiements) ainsi que des systèmes d'information et des services de logistique. Par ailleurs, il a présidé des filiales d'administration de Fonds et d'épargne salariale et était administrateur de l'UBP.

Très impliqué dans les systèmes de Place, il était administrateur en particulier de la SICOVAM, de la CRI, du SIT et de SWIFT et président du Club des 10 (établissements de conservation des titres), vice-président de l'AFTI et membre de ISSA. Il a été administrateur d'EUROCCP.

Il est membre des comités stratégiques des LABEX REFI et ILB. Au sein de la French American Foundation, il anime un groupe de travail sur les conditions de convergence US-France-Europe. Il a créé sa société de consulting NETMANAGERS en 2003 et est impliqué dans diverses initiatives de Business Angel.

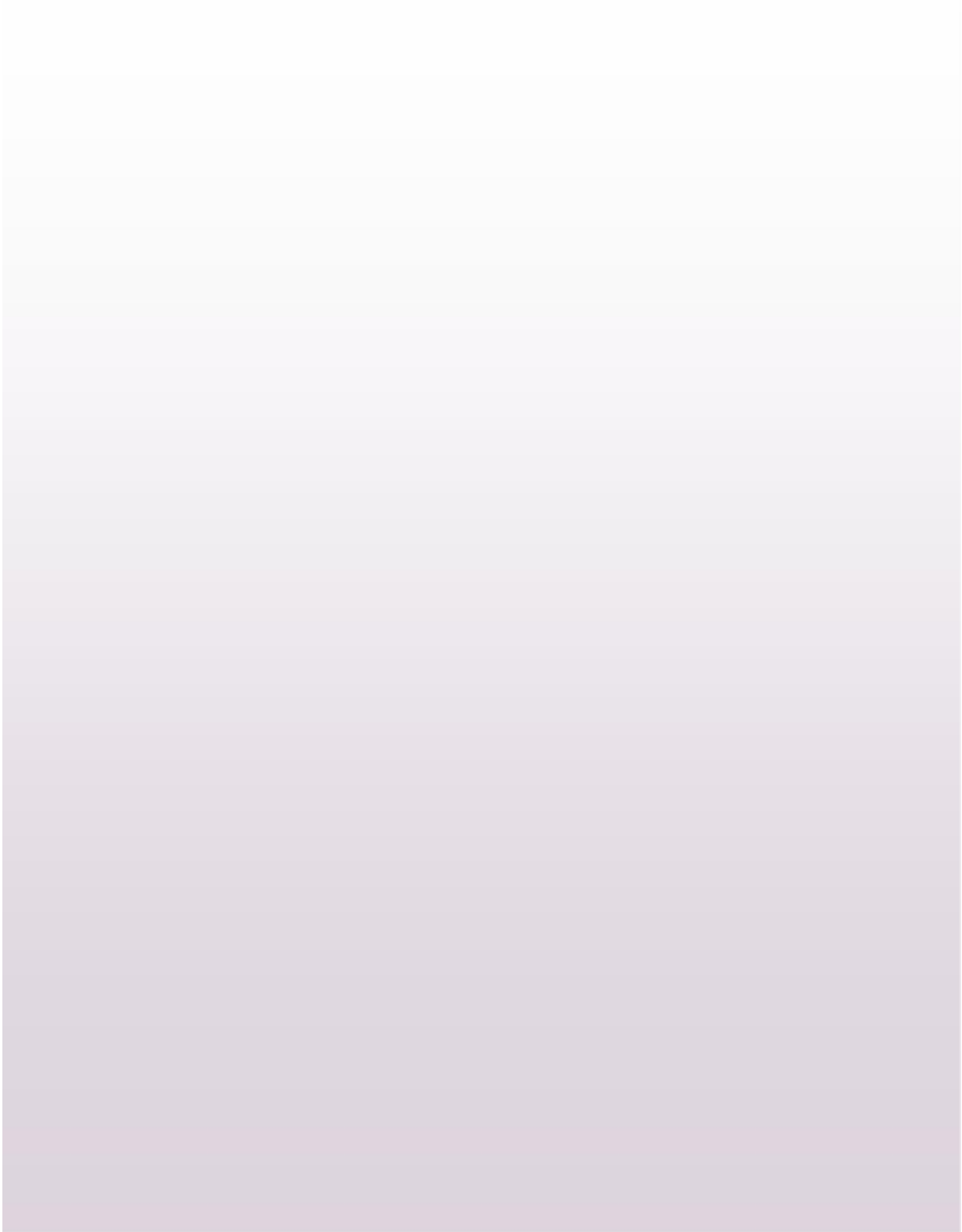
Il est capitaine de frégate de réserve et ex- adjoint au maire d'une commune rurale du Pas-de-Calais.

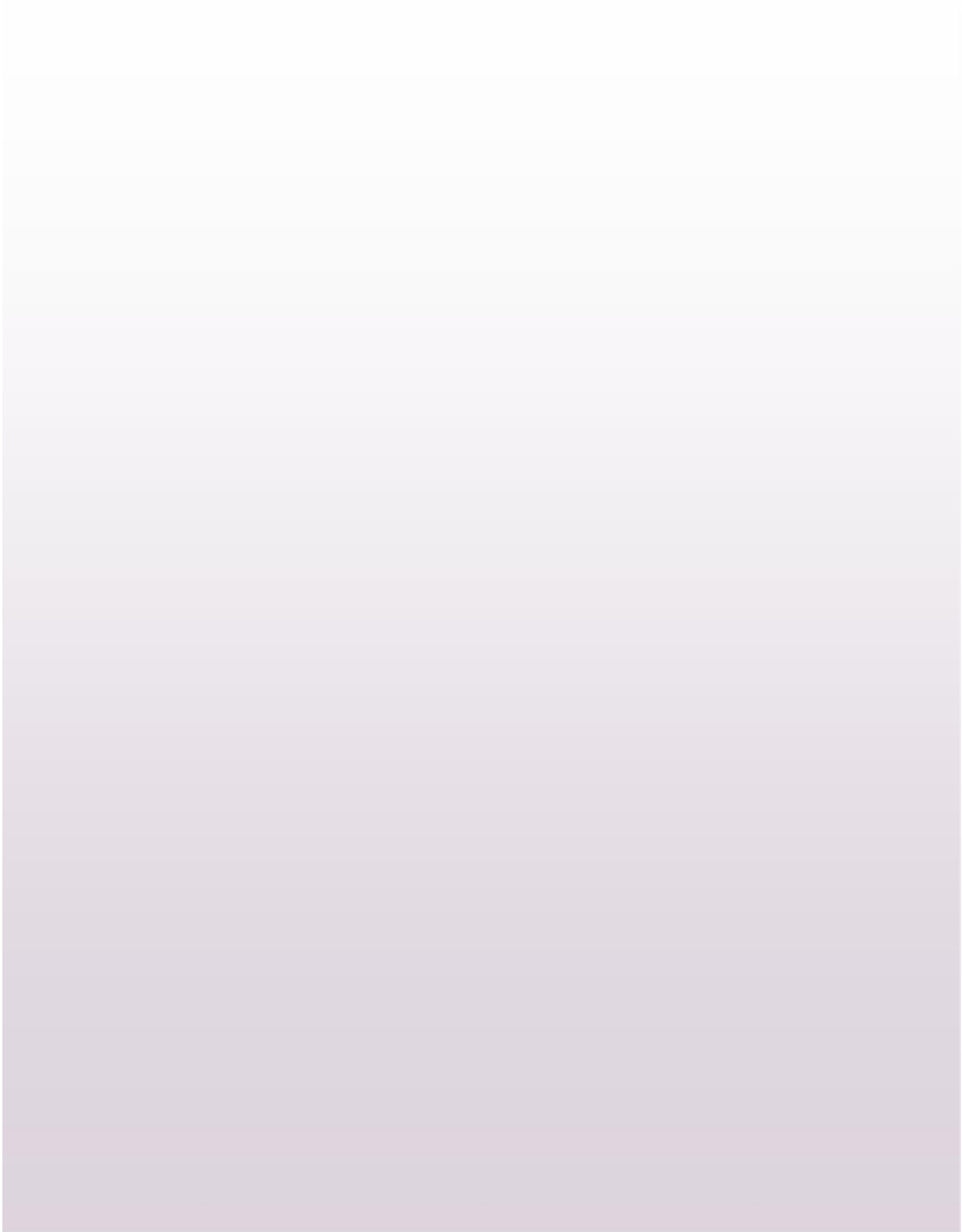
Il est délégué départemental du Pas-de-Calais pour l'Ordre de Malte France et également administrateur d'Arc International.



NOTES









PRESENTATION EIFR

Objectifs & Missions

Développer et promouvoir une « *smart regulation* » à travers l'échange entre régulateurs et régulés.

- Favoriser le dialogue entre régulateurs et régulés,
- Organiser des conférences et séminaires pour améliorer la compréhension en matière de régulation financière,
- Contribuer à diffuser et à valoriser la recherche sur la régulation financière,
- Promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques de la régulation financière en France et à l'étranger.

L'activité de l'EIFR

Périmètre couvert : régulation générale, marchés financiers, banque, assurance, gestion d'actifs, entreprises et financement de l'économie, économie durable, international

Conférences à Paris autour d'experts de la régulation :

- Matinales actualité : Députés européens, Rapporteurs sur les directives européennes, Régulateurs, des Experts présentent leur vision,
- Matinales recherche : un Académique présente ses travaux de recherche,
- Les RDV de la régulation : des Avocats exposent les points d'actualité.
- Ateliers : Ils traitent en 2 heures de thématique métier impacté par les évolutions de la réglementation et l'implémentation du calendrier prudentiel (format qui combine l'expertise d'un cabinet de conseil et un retour d'expérience client).

Séminaires de formation :

- Séminaires spécialisés pour les professionnels de la régulation et des risques (pour réunir dans un contexte d'échange régulateurs et régulés),
- Séminaires généraux sur la régulation financière pour les décideurs économiques et politiques (prochainement).

Actions à l'international pour promouvoir le modèle de régulation français et européen :

- Conférences internationales,
- Accueil de délégations de régulateurs étrangers.

Membres fondateurs :

Création en 2008 à l'initiative de Paris EUROPLACE avec les principaux acteurs de la place financière





CHIFFRES CLES

En 2016, l'EIFR aura organisé au total 46 évènements et rassemblé plus de 2000 personnes :

- 12 Séminaires : 650 participants
- 20 Matinales : 870 participants
- 11 Ateliers : 450 participants
- 1 lancement de FinTech forum avec Dassault Systèmes
- 1 déjeuner de travail avec Verena Ross ESMA
- 1 Conférence annuelle : 100 participants
- 3 Conférences internationales : à New York, Francfort et Londres

L'EIFR depuis son lancement en 2008, a organisé près de 190 évènements et touché plus de 10.000 participants.

CALENDRIER

Matinale - L'Autorité des marchés financiers après 10 ans? Et demain ? avec Gérard Rameix	10 juillet 2017 Paris
Matinale : HCJP: BREXIT et contrats sur dérivés, impacts localisation CCP	8 septembre 2017 Paris
Séminaire : Tri-party repo : une opportunité pour les investisseurs	19 septembre 2017 Paris
Matinale : Reporting BCE: état d'avancement d'un modèle de données de qualité	21 septembre 2017 Paris
Atelier : Reporting BdF : data lake et optimisation des statistiques	Novembre 2017 Paris

INSCRIPTIONS

Retrouvez toute l'actualité de la régulation financière internationale (agenda européen et international, news, derniers textes réglementaires, conférences françaises et internationales, documents de référence, articles de recherche, etc...) sur notre site internet et les réseaux sociaux.